

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 NOVEMBRE 2017

DELIBERATION N°BC/2017.00395

PROGRAMMATION 30 ANS DU MUSEE - PARTENARIAT ENTRE LE CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SAINT-ETIENNE ET LE MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN

Le Bureau communautaire a été convoqué le 08 novembre 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 49

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 49

Membres titulaires présents :

M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Guy FRANCON, M. Roland GOUJON, M. Daniel JACQUEMET, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Philippe PORCHEROT

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 20 novembre 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20171005-D20170039510-DE

DATE D'AFFICHAGE :20171120

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 NOVEMBRE 2017

PROGRAMMATION 30 ANS DU MUSEE - PARTENARIAT ENTRE LE CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SAINT-ETIENNE ET LE MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN

Pour aller à la rencontre de nouveaux publics sur son territoire, le musée de demain doit s'inventer également hors les murs, expérimenter de nouvelles formes de médiation, devenir mobile et nomade... La présence du Musée dans un autre lieu favorise une rencontre inattendue, dédramatisant l'aspect intimidant que peut avoir la première visite dans un lieu inconnu.

Suite aux précédentes collaborations réussies du Musée d'art moderne et contemporain avec le CHU Nord de Saint-Etienne, les deux institutions ont imaginé de créer « une bulle d'art » dans le CHU. Ce projet est né de la volonté de partager un goût commun pour l'art avec un nombre important d'habitants de la métropole et de la région, qui peuvent être éloignés des Musées et de l'art mais fréquentent plus nécessairement l'hôpital. La pertinence de ce dispositif tient aussi à la proximité géographique des deux sites (à 3 stations de tramway, soit 10 mn en transport en commun ou 5 mn en voiture).

À l'occasion des 30 ans du MAMC+, les deux partenaires s'associent donc pour créer la possibilité d'un espace de rencontre avec l'art et le Musée au cœur du CHU. Cet espace offrira l'opportunité aux patients et soignants de s'ouvrir à la création moderne et contemporaine, de partager une expérience collective d'une autre nature, mais aussi d'offrir un lieu de respiration dans un lieu qui peut être anxiogène pour les patients et leurs proches. Découvrir l'art, c'est comme partir en voyage, entrer dans une bulle où l'imaginaire, les sensations, la création éveillent en chacun une part dissimulée et sensible de son être.

Ce module prendra place dans le hall d'entrée principal et les espaces d'accueil du CHU Nord de Saint-Etienne fin novembre 2017, pour une durée d'un an minimum. Cet objet satellite sera un premier module fonctionnel, testé dans un espace de type « hall d'entrée », espace de circulation piétonne. Il servira de prototype pour tester, développer et adapter les actions hors les murs du Musée. Ce projet développe une démarche innovante et expérimentale, qui fera l'objet d'une évaluation et de retours d'expérience. Le cas échéant, il pourra être envisagé un essaimage sur le territoire ; le module est conçu comme pouvant être dupliqué.

Ce module n'a pas vocation à accueillir des œuvres d'art originales : il s'agira d'un espace de médiation et de sensibilisation à l'art qui proposera des éléments en lien avec les expositions de la collection, les œuvres et l'actualité du Musée (éléments sonores, vidéos, archives...). Les contenus seront adaptés au grand public, et aux personnes hospitalisées et validés par les 2 parties prenantes. Des rencontres avec les médiateurs culturels du MAMC+ seront régulièrement organisées pour développer également le lien humain et les échanges. Pour compléter la découverte, des contenus seront conçus spécialement pour les enfants.

La coopération autour de ce projet est formalisée dans le projet de convention joint au dossier qui fixe les engagements de chaque partie ainsi que les modalités financières du partenariat.

Ce dernier est proposé à partir de la date de notification de la convention et prendra fin au terme d'un délai de 1 an minimum, 2 ans maximum à compter de l'installation du module.

La recette correspondante sera recouvrée au budget de l'exercice en cours, destination MUSEE30, article 74718 « participations autres » pour un montant de 12 000 €.

Il est à noter que le Musée s'est également positionné dans le récent appel à projet national « Le Musée sort de ses murs ». Ceci permet de porter à connaissance au niveau national ce projet original et de valoriser les initiatives sur notre territoire. De plus, si la réponse était positive, une recette supplémentaire pourrait éventuellement être apportée par une aide de l'Etat dans le cadre de l'attribution du label.

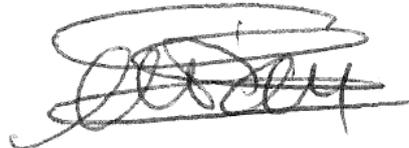
Les dépenses correspondantes seront imputées au budget de l'exercice en cours, destination MUSEE30, sur les articles 6241, 6257, 6228 pour un montant total prévisionnel de 40 000 €.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le partenariat du Musée d'art moderne et contemporain avec le Centre Hospitalier Universitaire de Saint-Etienne et autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention ci-jointe.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**



Gaël PERDRIAU